#### **CONSEIL DE VILLE**

# Séance du 16 mai 2013, à 19.30 h, salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2<sup>e</sup> étage)

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 16 du jeudi 2 mai 2013 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

- 1. Communications.
- 2. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2013.
- 3. Informations du Conseil municipal.
- 4. Questions orales.
- 5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
  - a) Mme Livia Sorella, 1972, ressortissante italienne.
  - b) Mme Leonor Gonçalves Nabais dos Santos, 1970, et M. Alipio Manuel da Silva dos Santos, 1968, ainsi que leur enfant, Daniel Marcio, 1997, ressortissants portugais.
  - c) Mme Loba Makumba, 1970, ainsi que ses enfants Néhémie Makumba, 2004, et Osée Mpidi Kikoko, 2007, ressortissants congolais.
  - d) M. Jean-Pierre Bernard Robert, 1956, ressortissants français.
  - e) Mme Anastasia Saukova, 1989, ressortissante russe.
  - f) Mme Marion Evelyne Emberger, 1992, ressortissante française.
  - g) Mme Lisa Ciampi, 1991, ressortissante italienne.
- 6. Réponse à la question écrite intitulée « Nouvelle loi d'impôts cantonale » (PLR).
- 7. Réponse à la question écrite intitulée « Eaux claires à Porrentruy : où en est-on ? » (PS Les Verts).
- 8. Traitement de la motion intitulée « Pour une piscine découverte de Porrentruy rénovée aux normes » (PDC-JDC).
- 9. Traitement de la motion intitulée « De nouveaux éclairages de Noël » (PDC-JDC).
- 10. Traitement de la motion intitulée « Révisons le règlement général de police » (PS Les Verts).
- 11. Voter un crédit-cadre de CHF 200'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et de l'assainissement de l'éclairage public.
- 12. Approuver le nouveau mode de relevé des compteurs d'eau impliquant les crédits suivants, à prélever sur le fonds de réserve :
  - ➤ CHF 307'724.- pour l'acquisition des cellules de lecture et du système informatique d'exploitation;
  - CHF 250'711.- pour l'acquisition et la pose de 654 compteurs.
- 13. Approuver l'abrogation du règlement de la Commission de la jeunesse.
- 14. Divers.

M. Victor Egger, président du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

## Sont excusés pour le PDC :

M. Jean Farine - remplacé par M. Frédéric Sollberger.

M. Sébastien Piquerez - remplacé par M. Olivier Frund.

# Est excusé pour le PLR :

M. Joël Etique - remplacé par M. Fabrice Briot.

## Est excusé pour le PCSI:

M. Yann Voillat - remplacé par Mme Sophie Barthod Gressot.

### Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod Gressot, Rosalie Beuret Siess, Chantal Braichet, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier, Chantal Gerber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Denis Bessire, Alain Bohlinger, Fabrice Briot, Angelo Casarano, Pierre-Alain Cattin, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Martial Courtet, Victor Egger, Olivier Frund, Victor Giordano, Claude Gury, Dominique Hubleur, Manuel Godinat, Yannick Jubin, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Jean-Luc Plumey, Yves Quiquerez, Thomas Schaller, Vincent Siegenthaler, Thierry Simon, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Stéphane Theurillat.

# Sont présents pour le Conseil municipal :

Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Julien Loichat, Eric Pineau, Thomas Schaffter, Gabriel Voirol.

Est excusé pour le Conseil municipal : M. André Kubler, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs. Sont désignés : MM. Martial Courtet et Vincent Siegenthaler.

## Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

#### <u>VOTE</u>

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

# 1. Communications

<u>M. le Président</u> indique qu'il a reçu une résolution intitulée « Conséquences du nouvel horaire des CFF dès décembre 2015 ». Il en donne lecture et la transmet au Conseil de ville pour signature.

# 2. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2013

La parole n'est pas demandée.

#### Vote

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

## 3. Informations du Conseil municipal.

M. Gabriel Voirol indique que le SIDP a entrepris une démarche auprès des FMB visant à diminuer l'éclairage de 15 minutes le matin et le soir.

S'agissant du programme « Cœur de ville », il signale que le Conseil de ville sera invité à une visite de différentes villes, le mardi 18 juin.

Concernant le sujet de la résolution déposée ce soir, il mentionne que les CFF ont répondu lundi à la démarche effectuée par le Conseil municipal. La réponse des CFF indique qu'une vaste réflexion pour améliorer la situation est entreprise afin d'essayer de trouver la meilleure solution pour pallier aux difficultés annoncées.

Pour marquer symboliquement le début des travaux de l'Inter, <u>M. Pierre-Olivier Cattin</u> indique que la Municipalité invite les membres du Conseil de ville et tous les citoyens de Porrentruy à célébrer symboliquement la démolition de l'arrière-scène le samedi 8 juin 2013, dès 11 heures, à l'Inter du côté rue Pierre-Péquignat.

M. Eric Pineau signale que l'ouverture de la piscine municipale est fixée au samedi 25 mai 2013.

#### 4. Questions orales.

Dans le contexte de révision du plan d'aménagement local et de l'exposition intitulée « Porrentruy, une histoire en plans » qui s'est tenue au Musée de l'Hôtel-Dieu à Porrentruy, <u>Mme Chantal Gerber</u> mentionne qu'une table ronde a été organisée par la Société jurassienne d'Emulation et le Musée de l'Hôtel-Dieu le samedi 20 avril 2013. Suite à l'absence de représentants de l'autorité municipale autour de cette table ronde, elle demande si le Conseil municipal a été invité à cette table ronde et s'il a eu écho des questions multiples qui ont été soulevées ?

<u>Mme Anne Roy</u> rappelle que, lors du dernier Conseil de ville, elle avait annoncé que la Municipalité avait profité des locaux de l'Hôtel-Dieu pour faire découvrir le plan d'aménagement local et le règlement communal des constructions, mais dans des locaux annexes qui ne faisaient pas partie de l'exposition officielle du Musée de l'Hôtel-Dieu. Elle ajoute que le Conseil municipal n'a pas été invité à participer à cette table ronde mais a été informé que cette table ronde était organisée. Pour avoir eu un retour de M. Janel, urbaniste communal, qui était invité à titre personnel, elle signale que lors des deux temps forts organisés par la Municipalité, soit les premier et dernier jours de l'exposition « Porrentruy, une histoire de plans », les gens se sont davantage focalisés sur le PAL que sur ce que le Musée de l'Hôtel-Dieu et la SJE entendaient faire découvrir à travers cette table ronde.

Mme Chantal Gerber se déclare satisfaite de la réponse mais pense que les citoyens attendent une bonne part d'information par rapport au PAL.

M. Dominique Hubleur souhaite savoir si le ralentisseur situé sur la route reliant la zone industrielle des Grandes-Vies et le quartier de Lorette et qui a été arraché par un chasse-neige, il y a 3-4 ans, sera remplacé ou si cet endroit sera goudronné. Selon ses renseignements, il semblerait que ce soit avant tout des raisons financières qui aient empêché son remplacement. Il souhaite savoir si le Conseil municipal peut le renseigner sur le suivi de ce dossier et quelles sont ses intentions, les risques d'accidents étant bien réels à cet endroit ?

M. Julien Loichat indique que le remplacement de ce ralentisseur n'est pas prévu dans le budget 2013. Il va regarder avec le commissaire pour poser une installation telle que celle qui existait et dont le coût s'élève à environ 600 francs. Il indique qu'il est beaucoup plus coûteux de poser du goudron que d'installer un ralentisseur. Toutefois, il ajoute que si ces travaux ne peuvent pas être effectués cette année, ils seront faits en 2014.

# M. Dominique Hubleur se déclare satisfait.

Mme Lisa Raval mentionne que, grâce à une bonne gestion, les déchets peuvent être transformés en matériaux valorisables et produire de l'énergie. Or, certains d'entre eux ne sont peut-être pas facilement reconnaissables pour les non-initiés. Elle ajoute que plusieurs magasins vendent de la vaisselle compostable en celllulose qui est difficilement différenciable de la vaisselle en plastique. Selon ses renseignements, il semblerait que cette vaisselle soit souvent enlevée du compost par les ramasseurs qui semblent penser qu'elle n'est pas compostable. Elle demande donc si la société chargée du ramassage des déchets verts à Porrentruy est bien au fait du tri des déchets et donc des détritus qui sont biodégradables et de ceux qui ne le sont pas et de quelle façon cette situation pourrait être améliorée ?

M. Eric Pineau ne sait pas si les ramasseurs connaissent ou pas la différence entre la vaisselle en cellulose compostable ou celle en plastique mais il imagine que la personne qui s'occupe des déchets verts à Porrentruy, à l'entreprise « Biogaz la prairie », connaît ce qui peut être gardé ou pas. Pour régler le problème soulevé par Mme Raval, il propose de s'entretenir avec la famille Roy qui s'occupe de cette exploitation.

# Mme Lisa Raval se déclare satisfaite.

M. Claude Gury rappelle que les zones de protection du Betteraz et de l'Ante font l'objet d'une procédure d'approbation depuis de nombreuses années, qu'elles ont été déposées publiquement et fait l'objet d'une information aux citoyens des communes concernées. Selon ses informations, il ajoute que le dépôt public s'est déroulé en 2006 pour la source de l'Ante et en 2009 pour la source du Betteraz avec, à chaque fois, de nombreuses oppositions. Depuis lors, ces dossiers sont entre les mains de l'Office de l'Environnement afin de statuer et de les faire approuver par les instances décisionnelles. Il demande donc au Conseil municipal s'il peut préciser où en sont ces deux dossiers au niveau de leur traitement par les instances cantonales et quelles sont les mesures envisagées pour obtenir rapidement la mise en vigueur de ces deux zones de protection essentielles pour la protection des ressources en eau de la Municipalité ?

M. Gabriel Voirol indique que c'est un des premiers dossiers qu'il a eu à traiter lorsqu'il est entré au Conseil municipal en 2005. Il ajoute que les travaux relatifs à la mise en zone de protection du Betteraz, qui est une procédure extrêmement compliquée parce qu'elle est située en zone karstique avec une zone de protection qui est extrêmement dense, se sont terminés en 2009. Depuis 2009, trois fois par année, le Conseil municipal

interpelle le service de l'environnement pour savoir où en est ce dossier. Il y a un mois, le Conseil municipal a reçu une lettre émanant du responsable du secteur de l'Office de l'environnement, sans aucune copie au chef de service et au chef de département, par laquelle il indiquait qu'il sera difficile de légaliser ces deux zones car, depuis le temps et étant donné qu'en 2013 ou 2014 il y aura peut-être des nouvelles directives sur les zones karstiques, il n'est pas sûr qu'il ne faudra pas refaire une publication et recommencer la procédure à zéro. Il mentionne qu'une lettre, dont le ton sera très marqué au niveau de la désapprobation car il trouve que c'est un manque de reconnaissance sur le travail effectué, sera adressée à l'Office de l'environnement. Il espère bien que le Gouvernement va réagir car l'Etat demande à la Municipalité de faire respecter des zones de protection alors qu'elles ne sont pas légalisées ; ce n'est pas acceptable.

## M. Claude Gury se déclare satisfait.

M. Yannick Jubin indique que le Journal de Porrentruy, bulletin trimestriel qui relate les événements importants de la vie politique, sociale, économique et culturelle de la ville et fortement apprécié par les citoyens, semble soudainement s'être évaporé avec la venue de 2013. Il relève que plusieurs annonceurs, tout comme un certain nombre de citoyens, s'inquiètent de cette absence. Il demande donc au Conseil communal s'il peut renseigner le Conseil de ville sur les raisons de cette brusque disparition et quels en sont les motifs mais, surtout, quelles sont les actions prévues pour corriger cette éclipse qu'il espère partielle ?

M. Thomas Schaffter confirme que le Journal de Porrentruy a eu du mal à émerger en 2013. Il relève que le contexte dans lequel il était réalisé les années précédentes était intimement lié à l'ancienne composition du Conseil municipal, notamment avec la contribution extrêmement importante ces dernières années de M. François Laville, ancien Conseiller municipal. Il ajoute que diverses solutions ont été étudiées pour pouvoir pallier à cette situation, ce qui a pris quelques semaines. Il y a un mois et demi, le Conseil municipal a décidé de confier la responsabilité rédactionnelle, sur une année, à M. François Laville. Il signale que la première édition 2013 de ce journal est actuellement en fin de réalisation et devrait être à disposition du public d'ici une semaine à 10 jours. Il espère également que ce journal pourra être édité à 4 reprises en 2013.

#### M. Yannick Jubin se déclare satisfait.

M. Thomas Schaller, s'il se réjouit de l'organisation des diverses foires, trouve quelque peu regrettable que celle du 27 avril ait eu lieu en même temps qu'Ajoie-expo. Même si les horaires de cette foire ne se recoupaient pas vraiment avec ceux d'Ajoie-expo et que la pluie a, en tout état de cause, dissuadé bon nombre de badauds de se rendre à la foire, il se pose la question de savoir si, en cas de météo un brin plus favorable, la juxtaposition de ces deux événements ne les aurait-elle tout simplement pas prétérité les deux, à plus forte raison qu'il voit une certaine concurrence entre ces manifestations, les objectifs étant les mêmes. A l'avenir, il lui semblerait dès lors judicieux de mieux harmoniser le calendrier des événements de tout genre qui se déroulent à Porrentruy afin d'éviter de faire de l'ombre à l'un ou l'autre événement. Il demande donc au Conseil municipal s'il a un regard sur la tenue du calendrier des manifestations organisées par l'UCA ou d'autres organisations et s'il peut, en cas de besoin, intervenir pour avancer ou décaler une manifestation s'il le juge opportun ?

M. Thomas Schaffter indique que le Conseil municipal soutient ces deux manifestations, aussi bien au niveau financier que pour les autorisations. Il confirme que ce n'était pas très heureux que ces deux associations organisent, le même jour, un tel évènement même s'il faut reconnaître que les horaires ne correspondaient pas. Il ajoute que les personnes responsables ne sont pas les mêmes pour ces deux manifestations, ce qui a certainement donné cette confusion. Il relève aussi que les dates d'Ajoie-expo sont connues depuis plus longtemps que celles des foires puisque cette année il y a eu des questions sur la relance d'une deuxième édition des foires et ces dates sont arrivées peut-être un petit plus précipitamment. Selon lui, il faudra, à l'avenir, porter une attention particulière pour éviter cette situation.

# M. Thomas Schaller se déclare satisfait.

M. Didier Nicoulin mentionne que, depuis un certain temps, plusieurs citoyens ne se sentent plus très rassurés lorsqu'ils vont se promener sur les chemins vicinaux, voire même dans certaines rues de quartier étant donné que certains propriétaires lâchent leur chien sans se soucier du comportement de celui-ci envers les promeneurs. Il rappelle que certaines personnes ont peur des chiens et que les petits enfants paniquent facilement lorsqu'un animal s'approche trop près d'eux et adoptent un comportement qui peut être mal interprété par l'animal. Sauf erreur, tous les chiens, petits et grands, doivent être tenus en laisse par leur maître. Il demande au Conseil municipal s'il peut le renseigner sur ce règlement et de quelle manière les autorités sensibilisent les propriétaires de chiens à cette contrainte de ne pas pouvoir laisser leur animal préféré se dégourdir les pattes en toute liberté. Il termine en demandant au Conseil municipal s'il existe une surveillance à ce sujet ?

M. Julien Loichat répond qu'à l'article 16 du règlement sur la taxe et la garde des chiens, il est mentionné qu'il est

interdit de laisser vagabonder un chien sur le domaine public. Il tient tout de même à apporter une petite nuance : sur la voie publique, dans les espaces ouverts au public ou dans les domaines privés accessibles au public, les chiens doivent être tenus en laisse. Hors voie publique, sur les chemins vicinaux, le détenteur doit garder, normalement, son chien en permanence sous contrôle ; il doit pouvoir le rappeler sans forcément que le chien soit en laisse. Il ajoute que dans les cas où il s'avère que des chiens sont, sans laisse, en ville de Porrentruy et que la police le constate, elle donne, dans un premier temps, un avertissement au propriétaire. Si un deuxième cas se présente avec le même propriétaire, la police lui inflige une amende. Si un cas plus grave se présentait où un chien mordait quelqu'un, il y a une procédure, dont la compétence appartient au Conseil municipal, qui pourrait aller jusqu'à l'euthanasie du chien. La police fait donc son travail mais ne peut pas être derrière chaque chien de la ville. Toutefois, si des citoyens constatent des situations de ce genre, ils peuvent sans autre les communiquer à la police municipale qui rendra attentif les propriétaires de leurs obligations par rapport à leur animal domestique.

M. Didier Nicoulin se déclare satisfait et tient à préciser qu'il ne demande pas à euthanasier les chiens.

M. Frédéric Sollberger relève que la sortie de véhicules du parc de l'espace Eco-Mobilité, situé sur la place des Bennelats, à l'angle de l'Allée des Soupirs, n'est pas des plus aisées! En effet, la visibilité à gauche est partiellement obstruée par l'appareil de réservation des véhicules électriques. D'ailleurs, il s'interroge légitimement sur la pertinence de l'emplacement de cette borne. Il ajoute que la plupart des automobilistes doivent mordre le STOP en s'avançant sur la route afin de voir s'il y a du trafic qui vient depuis la gauche. Cet empiètement de la chaussée est gênant, dangereux et surtout intolérable! Dès lors, il demande si le Conseil municipal est au courant de cette situation délicate et surtout s'il a prévu des aménagements futurs pour améliorer la sécurité de cette sortie?

M. Julien Loichat rétorque que cette situation est connue par le Conseil municipal car plusieurs citoyens lui en ont fait part. Il ajoute que le positionnement de la borne Electriceasy a été mis au meilleur endroit dans ce secteur par rapport à l'aménagement possible de cet appareil. Toutefois, il reconnaît que, lorsque qu'un véhicule sort de ce passage, la visibilité est un peu masquée sur la gauche. Malgré tout et après l'avoir constaté, il ajoute que si les véhicules s'avancent légèrement sur le STOP, ils peuvent passer sans aucun problème en voyant ce qui vient, ce qui permet, même si cet élément n'est pas forcément placé au meilleur endroit pour la visibilité, une modération du trafic à cet endroit.

# M. Frédéric Sollberger se déclare non satisfait.

Mme Maria Werdenberg relève que l'Esplanade des Tilleuls est utilisée par les nombreux usagers des bâtiments situés aux alentours et par les visiteurs qui entrent en ville. Malheureusement, elle constate que cette place continue à se dégrader : le sol est parsemé de gros trous, qui, avec la pluie, se transforment en cratères de boue et créent des problèmes de circulation et déprécient l'image de la ville. Il semble que les travaux d'entretien soient bloqués dans l'attente d'une décision sur l'affectation de cette place. Toutefois, elle pense qu'une égalisation du sol et de sa couverture avec une couche protectrice de gravier serait une solution rapide, très peu coûteuse et adéquate dans les deux cas. Elle demande donc au Conseil municipal s'il a déjà réfléchi à cette possibilité et, le cas échéant, quels sont ses projets à court terme ?

M. Gabriel Voirol confirme que cette zone est importante pour les visiteurs qui viennent à Porrentruy. Il ajoute que dans les nombreuses interventions du Conseil de ville pour trouver une solution, un postulat demandant la faisabilité d'un garage souterrain a été accepté. L'étude est en cours mais avant qu'une telle décision ne soit prise, il risque de s'écouler un certain temps. Il relève le caractère désagréable de cette place, surtout en temps de pluie et ceci depuis de nombreuses d'années. Il mentionne que, face à cette situation, une demande d'offre pour le gravillonnage de cette place a été faite, non pas pour restaurer cette place de manière définitive mais pour permettre aux personnes qui parquent-là de ne pas être embourbés. Il ajoute encore que cette situation va se régler ces prochains jours, suivant le montant de l'offre, la décision sera prise par le Conseil municipal ou, si le prix des travaux dépasse la compétence de l'exécutif, un crédit sera soumis au Conseil de ville.

Mme Maria Werdenberg se déclare satisfaite.

- 5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
  - a) Mme Livia Sorella, 1972, ressortissante italienne.
  - b) Mme Leonor Gonçalves Nabais dos Santos, 1970, et M. Alipio Manuel da Silva dos Santos, 1968, ainsi que leur enfant, Daniel Marcio, 1997, ressortissants portugais.
  - c) Mme Loba Makumba, 1970, ainsi que ses enfants Néhémie Makumba, 2004, et Osée Mpidi Kikoko, 2007, ressortissants congolais.
  - d) M. Jean-Pierre Bernard Robert, 1956, ressortissants français.
  - e) Mme Anastasia Saukova, 1989, ressortissante russe.

- f) Mme Marion Evelyne Emberger, 1992, ressortissante française.
- g) Mme Lisa Ciampi, 1991, ressortissante italienne.

M. le Président propose de traiter ces demandes de naturalisation en même temps, par un seul vote.

# **VOTE**

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la proposition du Président à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

<u>M. Julien Loichat</u> indique que toutes ces personnes respectent les conditions et que le Conseil de ville peut dès lors préaviser favorablement ces demandes de naturalisation.

#### **VOTE**

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces demandes de naturalisation à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

Réponse à la question écrite intitulée « Nouvelle loi d'impôts cantonale » (PLR).

Pour le groupe PLR, M. Thierry Simon se déclare satisfait.

# 7. Réponse à la question écrite intitulée « Eaux claires à Porrentruy : où en est-on ? » (PS - Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Rosalie Beuret se déclare satisfaite de la réponse mais partiellement satisfaite sur les résultats puisque la question des eaux claires est loin d'être réglée et qu'il y a urgence à décharger la STEP qui non seulement dysfonctionne mais coûte aussi une fortune à la collectivité. Enfin, concernant le secteur de la Rochette, elle espère que la Commune pèsera de tout son poids pour inciter les quelques privés restants à engager des travaux au plus vite.

# 8. Traitement de la motion intitulée « Pour une piscine découverte de Porrentruy rénovée aux normes » (PDC-JDC).

M. Nicolas Theurillat relève avec satisfaction que le Conseil municipal se rend compte que la piscine découverte se fait vieille et qu'un sérieux rafraîchissement devient indispensable. Il ajoute que la motion déposée par le groupe PDC-JDC répond à une attente de la population et que celle-ci attend des autorités qu'elles partagent le peu de moyens à disposition entre un maximum de catégories de personnes et non simplement pour une minorité, ce à quoi répond la motion. La motion ne demande pas une nouvelle piscine mais une simple rénovation correspondant aux moyens financiers de la Municipalité. Les aménagements proposés devraient également amener des économies puisque cela permettra de faire tourner la piscine de manière plus efficiente. En offrant une piscine rénovée aux citoyens de Porrentruy et aux personnes de l'extérieur, c'est servir les intérêts publics puisqu'une piscine est "un lieu social, de rencontres, de distractions et de pratiques sportives". D'ailleurs tout le monde sait que les enfants se font un plaisir d'utiliser les installations dans le cadre des cours d'éducation physique. Pour ces raisons, il recommande donc au Conseil de ville soutenir la motion telle que présentée.

M. Eric Pineau rappelle que la première offre de prestations pour la rénovation des installations de traitement de l'eau de la piscine date de 1999 et que les études se sont poursuivies pendant environ cinq ans, jusqu'en juin 2003, date de la dernière séance connue sur ce dossier. Il ajoute que le Conseil municipal est conscient de la vétusté des installations techniques et d'accueil du public. Il relève les nombreuses fuites et la mauvaise hydraulicité du système ne permettant pas une régénération optimale de l'eau et respecter ainsi les normes en termes d'hygiène. Il mentionne également que depuis le début de l'année c'est le SIDP qui est porteur du dossier « patinoire » et que les synergies des deux projets devront être étudiées avec soin sans pour autant bloquer l'avancement de l'un ou de l'autre. Le Conseil municipal recommande donc au Conseil de ville d'accepter cette motion, sachant qu'il la considérera comme réalisée lorsque le crédit d'investissement sera voté par le Conseil de ville puis par le peuple, aux vues des montants inscrits dans la planification financière depuis plusieurs années.

M. Dominique Hubleur indique que le groupe PCSI s'est déjà inquiété ici de la vétusté des installations de traitement de l'eau et des bâtiments et que les installations existantes ne peuvent garantir une eau aux normes exigées actuellement. Comme indiqué dans la motion, il faut savoir qu'un contrôle effectué une journée de grande affluence pourrait avoir des conséquences allant jusqu'à la fermeture des installations. Il relève aussi que le dossier de rénovation de la patinoire ne peut être traité sans être lié à celui de la piscine, en particulier en ce qui concerne le restaurant, éventuellement les vestiaires et la récupération de chaleur. Il souhaite connaître la clé de répartition qui est envisagée entre Porrentruy, les communes de la couronne, les autres du district et l'Etat ? Il ajoute que le groupe PCSI soutiendra la motion visant à rénover le plus rapidement possible la piscine découverte.

Mme Rosalie Beuret relève que la vétusté de la piscine municipale n'est plus à démontrer que ce soit le système

de filtration, la pataugeoire qui est vidée tous les soirs, les vestiaires, etc. Elle ajoute que le groupe PS-Les Verts soutiendra donc à l'unanimité cette motion, car la piscine découverte représente non seulement une offre de loisirs et de détente extrêmement appréciée mais également une infrastructure sportive indispensable ainsi qu'une offre touristique intéressante. Elle espère que le Conseil municipal, dans le cadre de l'analyse de ce dossier, cherchera à mettre en place des solutions innovantes, écologiques et économiques dans le but de disposer d'une piscine certes aux normes, mais aussi économique dans sa consommation d'eau et d'énergie et qu'il élargira sa réflexion dans ce dossier avec des pistes de développement de cette infrastructure en adéquation ave notre époque. Le groupe PS-Les Verts a toutefois été surpris de voir que le Conseil municipal envisage la réfection de la piscine indépendamment du dossier de la patinoire. C'est pourquoi, le groupe PS-Les Verts a déposé une motion demandant au Conseil municipal de présenter, au plus vite et avant le vote d'un crédit, un concept global de planification et de développement des infrastructures de sports et loisirs à Porrentruy.

M. Johan Perrin indique que le groupe PLR soutiendra la motion. Il ajoute que la rénovation de la piscine est nécessaire et indispensable pour le rayonnement de la ville de Porrentruy. Son groupe est d'avis, généralement, que des synergies concernant les installations sanitaires et techniques sont à étudier dans la globalité avec les diverses installations sportives et touristiques alentours. Pour lui, il est évident que différentes variantes chiffrées devront être présentées au Conseil de ville.

Concernant la répartition des frais, <u>M. Eric Pineau</u> indique que la piscine est prise à la répartition des charges de commune-centre et que la Municipalité de Porrentruy supporte l'investissement. Les autres communes participent donc au fonctionnement, les intérêts et l'amortissement étant pris à la répartition des charges.

#### **VOTE**

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Pour une piscine découverte de Porrentruy rénovée aux normes » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

# 9. Traitement de la motion intitulée « De nouveaux éclairages de Noël » (PDC-JDC).

M. Nicolas Theurillat constate que, depuis quelques années, le nombre de guirlandes diminue, sans pour autant en voir de nouvelles apparaître. Pour lui, il est temps de redonner une image positive à Porrentruy et de parer ses rues avec les technologies de notre époque. Il est bien conscient que cela a un coût mais les économies d'énergie adouciront la douloureuse. Il est satisfait de voir le Conseil municipal prendre ce dossier au sérieux et entreprendre les démarches dans le sens demandé. Afin que Porrentruy puisse briller de toutes ses lumières, pour lui. la motion semble donc évidente. Il demande au Conseil de ville de soutenir cette motion.

Mme Anne Roy relève que la problématique décrite dans la motion n'est effectivement pas nouvelle. Dans les comptes des douze dernières années, elle constate que les montants affectés aux éclairages de Noël se sont pratiquement limités aux frais de fonctionnement des installations existantes; celles ne pouvant être réparées, tout simplement pour des raisons techniques, ayant été effectivement retirées. Conscient de cette situation, le Conseil municipal accepte la motion proposée, ce d'autant plus que depuis le mois de mars de cette année, un groupe de travail, auquel est associé l'UCA, examine ce sujet en tenant compte, bien évidemment, des nouvelles technologies dont les consommations énergétiques sont moindres. Elle ajoute, après une première estimation des besoins en lien avec l'offre existante sur le marché, qu'il semble que la somme de 100'000 francs prévue à la planification financière ne saurait suffire pour mettre en place des illuminations de Noël répondant aux attentes des différents acteurs. Conscient de ce fait, le groupe de travail met actuellement tout en œuvre afin de trouver des financements complémentaires. Elle demande donc au Conseil de ville d'accepter cette motion.

<u>Mme Lisa Raval</u> indique que le groupe PS-Les Verts est plus que mitigé sur la multitude de luminaires qui fleurissent à la période de Noël même s'il reconnaît qu'un bel éclairage, sobre et peu énergivore permettrait certainement d'embellir encore davantage la vieille ville et de mettre en valeur les commerces locaux. Pour cette raison, le groupe PS-Le Verts souscrira à la motion. En ce qui concerne les coûts, elle indique que les Services industriels de Delémont ont réduit les décorations de Noël en ville et remplacé toutes les ampoules à incandescence par des LED, économisant par ces deux mesures environ 95 % d'énergie. Elle souhaite que le Conseil municipal tienne compte des points suivants, soit :

- L'achat de ces luminaires doit permettre de minimiser la consommation d'énergie et ainsi de préserver tant l'environnement que les comptes de la ville. Des éclairages le moins énergivores possibles s'inscriraient dans une vision durable du développement de Porrentruy ainsi que dans le cadre de la politique menée avec le label Cité de l'énergie. Pour elle, il serait possible d'aménager des minuteries permettant de diminuer la durée de leur fonctionnement et de se limiter à une ou deux installations lumineuses ou encore de se cantonner à installer ses décorations durant les Fêtes. Ce projet devrait se réaliser en collaboration avec la déléguée à l'énergie de la Municipalité de Porrentruy qui pourrait apporter un point de vue professionnel sur la question, ce qui permettrait d'optimiser le projet.
- Elle souhaite également que le choix de ces éclairages se fasse dans une perspective esthétique et qu'il soit

soumis à la Commission d'urbanisme, en collaboration avec l'Union du commerce d'Ajoie, afin d'inscrire les lumières de Noël dans un concept global de mise en valeur de la vieille ville. Cette élaboration pourrait être mise au concours en faisant participer des écoles et des ateliers protégés pour créer une émulation dans et à l'extérieur de Porrentruy dans un projet pour Porrentruy.

Pour le groupe PLR, <u>Mme Aline Nicoulin</u> souhaite savoir si l'achat est la seule alternative, si la location éventuelle auprès d'une autre commune a été envisagée et si l'UCA a proposé un engagement financier dans ce projet ? Elle demande également, avec la migration de la zone commerciale, s'il est nécessaire d'éclairer toute la ville ou si cet investissement ne pourrait-il pas être échelonné par étape, si l'étude en cours tient compte de la pollution lumineuse et si la Commission de l'urbanisme est impliquée dans cette étude ? Suite à ces interrogations, elle demande au Conseil municipal qu'il présente une proposition à variantes multiples afin que le Conseil de ville puisse prendre position en toute connaissance de cause. Le groupe PLR espère également que la somme inscrite à la planification soit un plafond qui ne sera pas trop dépassé mais approuvera, avec certaines réserves, la motion proposée.

Mme Anne Roy confirme que la consommation d'énergie est un élément essentiel qui doit être pris en considération et que les nouveaux éclairages de Noël font partie des nouvelles technologies pouvant amener à des consommations d'énergie nettement différentes. Elle ajoute que l'avis de la déléguée à l'énergie pourrait être demandé mais que des personnes compétentes sont déjà dans le groupe de travail, dans lequel fait partie l'UCA. Quant au concours qui pourrait toucher différents publics pour arriver à un aménagement des lumières de Noël, elle ajoute que ce domaine est particulier où il y a peu de maisons spécialisées sur le marché fournissant des éclairages de Noël comme imaginé par le groupe de travail. Quant à la location, cette question reste ouverte actuellement. Elle mentionne aussi qu'un projet global sera proposé au Conseil de ville pour lequel le groupe de travail redouble d'énergie pour trouver les financements ; le cas échéant, il faudra peut-être faire des choix.

#### VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « De nouveaux éclairages de Noël » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

# 10. Traitement de la motion intitulée « Révisons le règlement général de police » (PS - Les Verts).

<u>M. Gilles Coullery</u> indique, au-delà de la vétusté de certains articles, que les enjeux d'une révision sont très importants afin de garder une police de proximité sous les ordres des autorités communales de Porrentruy et au service de la population bruntrutaine. En effet, avec les réflexions cantonales en cours sur une restructuration des différents corps de police, il est primordial de se doter d'une réglementation moderne, mais aussi d'avoir une profonde réflexion sur l'utilisation de la Police municipale pour faire face aux défis que cette restructuration imposera. Il ajoute qu'une réglementation récente permettra à Porrentruy d'être bien au clair sur ses besoins et d'appréhender les négociations d'une éventuelle fusion avec plus de sérénité. Pour ces différentes raisons, le groupe PS-Les Verts invite le Conseil de ville à accepter la motion.

M. Julien Loichat confirme que la police municipale est un élément important de la vie de Porrentruy et qu'il est important qu'elle puisse disposer d'un règlement mis à jour. Il ajoute que le Conseil de ville à insister au moins à deux reprises sur la nécessité de préserver l'existence d'une police municipale face à des projets d'éventuelle fusion sur le plan cantonal. A ce titre, il est aussi important de pouvoir réfléchir au rôle actuel de la police municipale et de pouvoir intégrer ce rôle dans un nouveau règlement qui permettra de définir très précisément les besoins et les attentes de la police municipale. Le Conseil municipal demande donc au Conseil de ville d'accepter cette motion.

Pour le groupe PLR, <u>M. Alain Bohlinger</u> considère également que, suite aux diverses révisions effectuées dans les règlements de fonctionnement de la ville, les prestations de la police ainsi que les directives de fonctionnement méritent un toilettage nécessaire. Selon lui, il n'est peut-être pas judicieux d'intégrer dans cette révision la police unique qui fera l'objet d'un grand débat. Néanmoins, le groupe PLR soutiendra la motion.

Pour le groupe PDC-JDC, <u>M. Yannick Jubin</u> estime que la révision dudit règlement est une nécessité, raison pour laquelle la motion sera soutenue à l'unanimité par son groupe.

#### **VOTE**

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Révisons le règlement général de police » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

11. Voter un crédit-cadre de CHF 200'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et de l'assainissement de l'éclairage public.

## **ENTREE EN MATIERE**

<u>M. Gabriel Voirol</u> indique que le projet en question concerne véritablement de l'investissement. Il ajoute que la Municipalité, jusqu'à ce jour, n'a pas une véritable stratégie de gestion de ses candélabres. Il rappelle que le montant de 25'000 francs figurant au budget sert au contrôle d'un sixième du parc des candélabres, soit 300 candélabres ; il s'agit d'une exigence légale. Comme indiqué dans le rapport, il ajoute que ce crédit-cadre permettra de couvrir les investissements nécessaires sur 4 ans ; pour assainir complètement le parc de la Municipalité, qui possède environ 1'550 candélabres, une rotation sur 150 ans serait nécessaire. Il signale encore qu'un crédit spécial a dû être décidé par le Conseil municipal pour le projet Esplanade. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal recommande donc au Conseil de ville l'approbation de ce crédit-cadre.

Pour le groupe PDC, <u>Mme Anne-Marie Volpato</u> constate, au travers du rapport introductif, qu'entre investissement et fonctionnement, la limite est parfois très étroite et qu'il n'est pas toujours facile de définir précisément ce qui doit être considéré dans l'un ou l'autre des deux registres. Elle relève le souci judicieux de transparence des autorités municipales mais également le fait que chaque crédit qui passe en investissement alourdit la dette du ménage communal et ne se retrouve pas dans les comptes du budget de fonctionnement. Elle se demande si le montant de 200'000 francs prévu dans le crédit-cadre est suffisant étant donné que lors de la séance de la Commission des eaux et de l'environnement du 24 avril dernier, un prix moyen de 6'000 francs par candélabre a été évoqué pour son remplacement. Avec 1'550 candélabres sur le territoire communal, le montant total avoisinerait les 9 millions de francs. Toutefois, le groupe PDC est favorable au processus des crédits-cadres qui ont pour but premier de laisser de la souplesse au Conseil municipal pour intervenir de façon ponctuelle et rapide sur des chantiers dont la réactivité est indispensable. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC acceptera ce crédit-cadre et demande au Conseil municipal, lors de cette législature, qu'un un projet global sur ce dossier puisse être présenté au Conseil de ville.

Mme Rosalie Beuret relève que l'éclairage public est un enjeu important pour les collectivités qui sont au croisement de nombreuses préoccupations énergétiques, sécuritaires, financières, environnementales et sociales. Dans ce contexte, une gestion attentive de l'éclairage public s'avère indispensable et le groupe PS-Les Verts se réjouit que le Département de l'Equipement envisage un inventaire des candélabres. Toutefois, elle estime que cette étape ne sera pas suffisante et elle invite fortement le Conseil municipal à réaliser un plan directeur de l'éclairage public qui consiste en une étude qui passe par un inventaire des routes et rues renvoyant à des normes européennes d'éclairage. Un tel document permettrait de concilier au mieux les différents enjeux évoqués tout en donnant un cadre beaucoup plus précis aux FMB qui cumulent les casquettes de « conseils et interventions de maintenance, gestion, exploitation, renouvellement » du parc de candélabres, alors que ce sont les mêmes FMB qui vendent le courant à la Municipalité, cette situation déplaît fortement au groupe PS-Les Verts ; il est indispensable que la Commune développe davantage de compétence dans le domaine énergétique afin qu'elle puisse tenir les rennes d'une politique économe tant du point de vue de l'énergie que des finances. En conclusion, le groupe PS-Les Verts acceptera le crédit-cadre proposé, malgré les doutes liés à cette nouvelle manière de faire, et souhaite que tous ces crédits-cadres soient parfaitement transparents et lisibles pour le législatif communal, tant au moment du budget que des comptes.

M. Jean-Luc Plumey constate que le renouvellement et l'assainissement de l'éclairage public sont des investissements importants et nécessaires au développement de Porrentruy et au bien-être de la population. A cet effet, le crédit-cadre semble justifié et permettra de séparer l'entretien courant assumé par le budget de fonctionnement de la partie d'investissement qui augmente la valeur du patrimoine. Ce crédit-cadre va permettre une gestion plus aisée des investissements indispensables sans passer par la justification de crédits spéciaux. Pour ces raisons, le groupe PCSI approuvera à l'unanimité ce crédit-cadre.

M. Manuel Godinat relève que les discussions au sein du groupe PLR se sont rapidement concentrées sur le principe même des crédits-cadres. Même s'ils ne remettent nullement en question le principe de l'assainissement de l'éclairage public, certains élus s'inquiètent de ce nouveau mode de vouloir cacher les mauvais résultats des comptes par l'utilisation de crédits-cadres. Il ajoute que les charges d'exploitation diminuent mais que le taux d'endettement, lui, à moyen terme, n'aura pas meilleure mine. De plus, il pense que des mesures d'entretien risquent d'être intégrées dans ces crédits-cadres qui, finalement, ne sont pas des investissements mais devraient être portées dans les charges du portemonnaie communal. Finalement, le groupe PLR ne s'opposera pas au crédit-cadre proposé ce soir mais une partie du groupe s'abstiendra pour les raisons indiquées.

Par rapport au plan directeur de l'éclairage, <u>M. Gabriel Voirol</u> indique qu'un inventaire des rues avec leur typologie sera réalisé en s'appuyant sur l'expérience de la ville de Delémont qui a une bonne expérience à ce niveau-là. Dans ce contexte, le remplacement des candélabres est une opération importante au niveau financier puisque, dans le cadre de la planification financière, plus de 1,3 million de francs sera consacré, en 2015, au

remplacement des lampes à mercure. Il ajoute que le Conseil municipal, dans le cadre des rapports d'activité, va essayer d'indiquer l'évolution des crédits-cadres, ce qui donnera encore une meilleure lecture dans les comptes et dans le budget.

<u>M. Thomas Schaffter</u> indique que le débat concernant les crédits-cadres a déjà eu lieu à la Commission des finances lors de la première ou de la deuxième séance. Il ajoute que ces crédits-cadres ont bien entendu des conséquences financières sur les comptes communaux. Toutefois, il relève qu'une partie des crédits-cadres a déjà été prise en compte dans le budget 2013 à la rubrique des dépréciations. Il indique aussi que la Commission des finances souhaite davantage de transparence sur le détail de ces dépréciations ordinaires, ce qui permettrait de voir le coût financier imputé chaque année pour les crédits-cadres votés.

#### **VOTE**

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire. Il y a trois abstentions.

# **FOND DU SUJET**

La parole n'est pas demandée.

## VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit-cadre de CHF 200'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue du renouvellement et de l'assainissement de l'éclairage public à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire. Il y a six abstentions.

- 12. Approuver le nouveau mode de relevé des compteurs d'eau impliquant les crédits suivants, à prélever sur le fonds de réserve :
  - CHF 307'724.- pour l'acquisition des cellules de lecture et du système informatique d'exploitation;
  - ➤ CHF 250'711.- pour l'acquisition et la pose de 654 compteurs.

# **ENTREE EN MATIERE**

Avec ce projet, M. Gabriel Voirol indique que la volonté est d'avoir des données fiables, dresser un bilan d'utilisation du réseau d'eau et d'appuyer la sectorisation et les éléments d'enregistrement de toutes les utilisations d'eaux usées en lien avec le nouveau règlement. Il ajoute qu'au niveau financier, cette opération est neutre. Au niveau de la pose des cellules, il relève que l'entreprise du Gaz fera l'installation gratuitement, ce qui permet à la Municipalité de comptabiliser uniquement le coût des cellules et l'acquisition du matériel. Il rappelle également que c'est un paquet qui doit être accepté ou refusé dans sa globalité. Pour éviter de changer les compteurs actuels qui sont de marque « Aquamétro », il mentionne que cette entreprise a été choisie pour l'acquisition des cellules. Il relève que la taxe pour les compteurs d'eau, introduite dans le règlement sur l'eau, a été imaginée et évaluée sur la base de l'installation de cellules de lecture, il n'y a donc pas à craindre une éventuelle augmentation de cette taxe compteur. Pour l'assainissement, il a été décidé de passer de 12 ans à 13 ans, ce qui donne une petite marge supplémentaire. Le tableau figurant dans le rapport permet de voir, à l'avenir, à quelle période les compteurs qui peuvent accueillir les cellules seront remplacés, soit en 2018, en 2021 et en 2024. Tout en relevant les préavis positifs des commissions municipales consultées, il recommande au Conseil de ville d'accepter ce crédit.

Pour le groupe PLR, <u>M. Didier Nicoulin</u> tient à relever que les deux crédits ne peuvent pas être dissociés et sont nécessaires. Il s'est laissé séduire par l'efficacité que ce nouveau système apportera. Il remarque que cette amélioration d'efficacité ne dégage pas vraiment d'économie dans l'immédiat, puisque les économies réalisées sur le fonctionnement sont neutralisées par les coûts liés aux crédits. Il constate que le rabais de 25 %, octroyé par la maison « Aquamétro » en cas d'achat de 641 compteurs, semble une bonne opération. Son groupe salue le travail effectué qui permettra également de refléter une image moderne et dynamique de Porrentruy. Le groupe PLR soutiendra à l'unanimité les deux demandes de crédit à prélever sur le fonds de réserve du service de l'eau.

M. Olivier Frund relève que le dossier remis démontre, avec clarté, la justesse de la démarche proposée puisque, pour une meilleure efficience, le tout un chacun verra sa facture d'eau consommée avec précision sur un exercice comptable avec la fiabilité d'un système éprouvé dans certaines communes jurassiennes. Il ajoute que les avantages détaillés dans le rapport introductif sont clairs, compréhensibles pour chacun et entièrement justifiés. La façon actuelle de faire est obsolète, avec un risque d'erreur, soit de lecture, soit de retranscription des données; la gestion des données informatiques telles que proposée donne des possibilités de contrôle, permet des analyses et une lisibilité transparente, avec des risques d'erreurs quasiment nuls. Il constate que le bilan financier est équilibré et que les habitants de Porrentruy ne payeront pas davantage leur eau de consommation. Il mentionne aussi les économies financières, comme le 25 %, correspondant à 54'000 francs, de rabais de quantité proposé par le fournisseur des compteurs d'eau. Il relève un autre point très important, soit le fait

qu'aucune suppression de poste de travail n'est prévue par l'instauration du système; au contraire, si la méthode peut être proposée aux communes de la couronne de Porrentruy, elle pourrait engendrer d'une part des recettes financières complémentaires pour le ménage communal et d'autre part pérennisera, voire déploiera des nouvelles ressources humaines.

Considérant les avantages de ce projet, dans un esprit très positif, le groupe PDC-JDC acceptera à l'unanimité ce projet ambitieux, réaliste et performant.

Pour le groupe PCSI, Mme Sophie Barthod Gressot pose diverses questions restées sans réponse, à savoir :

- 1. Pourquoi le nouveau contrat conclut avec l'entreprise du Gaz SA n'est pas soumis au Conseil de ville ?
- 2. Pourquoi le rapport établi par le Conseil municipal est muet sur le coût exact de la dépense ?
- 3. Quelle est la part de l'acquisition des compteurs dans les investissements et quel montant sera payé à l'entreprise du Gaz SA pour la pose des compteurs ?
- 4. Sur le plan de la santé du personnel, le Conseil municipal a-t-il pris toutes les garanties quant à la nocivité de ce système, notamment aux effets des ondes émises ?
- 5. Un service après-vente a-t-il été discuté et évalué pour les licences et le logiciel ?
- 6. Un contrat de maintenance a-t-il été conclu pour les émetteurs électroniques sur les compteurs qui peuvent subir des avaries ?
- 7. L'exploitation du matériel, donc la partie informatique, est-elle à la charge de l'entreprise du Gaz SA ou de la Commune ?

Elle termine en indiquant que, dans ce dossier qui a été présenté une première fois il y a plus d'une année, il subsiste un nombre considérable d'interrogations pour le moment sans réponse. Le groupe PCSI est cependant disposé à approuver ce projet une fois qu'il aura obtenu satisfaction sur ces questions.

Pour le groupe PS-Les Verts, <u>M. Gilles Coullery</u> constate que les avantages dans le relevé des compteurs entre l'ancienne et la nouvelle méthode sont évidents, que les ondes radio pour les relevés qui pourraient être nocives ne dureront que les quelques secondes pendant la transmission des données et que les factures correspondront à la réalité et seront plus précises. Pour ces différentes raisons, son groupe acceptera ce point. Cependant, il invite la Municipalité à informer précisément la population, voire même à obtenir son accord tacite, sur cette nouvelle méthode dans le but d'éviter tout souci de non-respect de la protection des données.

M. Gabriel Voirol signale que ce dossier est soumis pour la première fois au Conseil de ville. Il rappelle que l'installation des cellules est offerte par l'entreprise du Gaz SA, correspondant à un montant d'environ 40'000 francs. Pour la pose de 654 compteurs, sur le montant de 350'000 francs, il ajoute qu'elle coûte 80'000 francs mais que tous les autres frais inhérents à cette pose doivent être aussi intégrés dans le montant. Au sujet de la nocivité, il indique qu'il s'agit d'un système à impulsion et non une émission constante. Il signale également que l'indemnité à l'entreprise du Gaz SA passera de 80'000 francs à 52'000 francs; ce contrat étant de la compétence du Conseil municipal raison pour laquelle il n'y a pas de décision à prendre par Conseil de ville.

M. Nicolas Theurillat indique que M. Marcel Meyer s'abstiendra de voter étant donné qu'il est concerné par cet objet.

# <u>VOTE</u>

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

# **FOND DU SUJET**

La parole n'est pas demandée.

#### <u>VOTE</u>

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent le nouveau mode de relevé des compteurs d'eau impliquant les crédits suivants, à prélever sur le fonds de réserve :

- CHF 307'724.- pour l'acquisition des cellules de lecture et du système informatique d'exploitation;
- CHF 250'711.- pour l'acquisition et la pose de 654 compteurs;

à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

## 13. Approuver l'abrogation du règlement de la Commission de la jeunesse.

# **ENTREE EN MATIERE**

M. Pierre-Olivier Cattin indique que le rapport inséré dans le dossier du Conseil de ville est clair et qu'il n'a rien de particulier à y ajouter.

M. Josquin Chapatte mentionne que le groupe PS-Les Verts soutient l'abrogation du règlement de la Commission de la jeunesse dans l'optique de la création d'un nouveau règlement. Il trouve très positif l'élargissement à la tranche d'âge de 14 à 20 ans pour que les jeunes qui siègent dans cette commission et qui veulent porter des

projets pas encore aboutis puissent le faire durant deux ans de plus et puissent servir de parrain aux nouveaux venus pour leur transmettre le témoin dans la douceur. Il estime qu'il est très positif de mandater une personne dans l'administration pour soutenir les travaux de la commission et aider ainsi les jeunes à développer leurs projets. Enfin, il accueille favorablement l'idée d'aller informer les élèves dans les écoles quant à l'existence de la Commission de la jeunesse.

Mme Corinne Zwahlen mentionne que le groupe PDC-JDC acceptera l'abrogation du règlement de la jeunesse à l'unanimité, conscient qu'il s'agit d'une abrogation nécessaire en vue d'élargir les possibilités pour la commission d'être plus efficace.

M. Hugues Leuenberger indique que le groupe PLR partage les mêmes soucis que le Conseil municipal et qu'il votera, à l'unanimité, l'abrogation du règlement de la Commission de la jeunesse.

# **VOTE**

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

## FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

#### VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'abrogation du règlement de la Commission de la jeunesse à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

## 14. Divers.

M. le Président donne lecture des 11 textes déposés ce soir.

Traitement de la résolution intitulée « Conséquences du nouvel horaire des CFF dès décembre 2015 ».

(Les interventions de la résolution sont reproduites intégralement).

## M. Alain Chariatte

Notre région ne peut accepter les conséquences du nouvel horaire CFF prévu pour décembre 2015. En effet, nous subirons la suppression des trains directs Bâle-Genève, via Delémont, en raison des travaux effectués durant 10 ans à la gare de Lausanne. Cette situation n'est pas acceptable pour Porrentruy et ses environs. Les temps de parcours seront allongés de 15 %, l'organisation du transport par bus devra être revue, certains projets prévus par le Canton, comme la refonte de la desserte du Clos du Doubs, seront gelés. Pour Porrentruy, ville d'études et de formation professionnelle, les conséquences seront lourdes. Les horaires scolaires ne pourront plus être respectés sans parler de toute l'organisation des déplacements des élèves de classes bilingues. d'apprentis de plusieurs professions ainsi que pour tous les usagers pendulaires. Le Conseil de ville se réjouit bien sûr de l'envoi du courrier de la part du Conseil municipal expliquant les réactions d'indignation de la part de nombreux étudiants et usagers réguliers. Mais ne rêvons pas, le combat sera long. L'ex régie fédérale est trop souvent sourde aux revendications de régions périphériques mais ne perdons pas de temps et donnons, par cette résolution interpartis, un signal fort au Conseil municipal afin qu'il réunisse rapidement tous les acteurs concernés de notre district et de notre Canton. Au vu de ce qui précède, j'invite le Conseil de ville à accepter cette résolution interpartis qui demande au Conseil municipal de s'unir avec l'ensemble des intervenants de notre région. Il l'invite également à poursuivre les démarches entreprises lors du premier contact avec les CFF et l'OFT afin que ces derniers respectent les engagements pris en 2011, c'est-à-dire de ne pas supprimer la ligne directe Bâle-Delémont-Genève.

# **Mme Rosalie Beuret**

Suite à l'annonce de la suppression de la ligne directe, sans changement, Genève-Bâle, via Delémont, lors des changements d'horaires, prévue dès décembre 2015 par les CFF, nous avons la responsabilité de nous indigner. Ces propositions sont indécentes pour la population jurassienne mais également au-delà des frontières cantonales. Les craintes pour la liaison Bâle-Genève via Delémont remontent à plusieurs années. Le projet Rail 2000, approuvé en votation populaire en 1987, introduisait la cadence à la demi-heure sur les grands axes. Pour assurer cette cadence entre Bâle et Genève via Delémont, il eut fallu des investissements, notamment pour permettre des doublements de voies. Mais ceux-ci n'ont jamais été effectués. Or, malgré tous les démentis des CFF, de l'Office fédéral des transports et du Conseil fédéral face aux questions posées par les régions concernées, notamment jurassiennes et bernoises, pétitions et interventions parlementaires à l'appui, les CFF n'ont pas tenu leur promesse. La liaison directe sera supprimée.

Alors certes, aujourd'hui, le changement de train à Bienne maintien la correspondance pour Genève, mais les nouveaux horaires auront de lourdes conséquences sur l'offre en transport régionaux et par un système de cascade sur Porrentruy, sur nos pendulaires, sur nos écoles, sur nos touristes et sur notre potentiel de

développement économique. Sans compter que tout cela risque de briser le dynamisme que des politiques volontaristes et des investissements conséquents avaient permis de mettre en place dans le domaine des transports publics. De plus, la suppression de la liaison directe aura pour conséquence une baisse prévisible de la fréquentation entre Bâle et Bienne via Delémont. Les CFF auront alors bon jeu de s'appuyer sur cette baisse prévisible pour ne pas consentir les investissements nécessaires au développement de cette ligne. Cela risque d'engendrer, à terme, le déclassement de cette liaison, comme l'explique Jean-Claude Hennet, secrétaire de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO).

Notre groupe est conscient que des travaux sont nécessaires dans le noeud ferroviaire de Lausanne. Cependant, il faudrait au moins obtenir la garantie d'un retour à la situation actuelle dans l'horaire de 2025. Reste que 10 ans, c'est long! Des habitudes seront prises et difficiles à changer. Et comme les coûts ne vont pas baisser, les investissements à consentir resteront plus aléatoires que jamais. C'est dire la menace qui pèse sur tout le Jura. Par cette résolution, nous souhaitons apporter tout le soutien de notre législatif au Conseil municipal afin qu'en collaboration avec nos autorités cantonales mais aussi le Comité Liaison directe et d'autres partenaires, il mette tout en oeuvre et use de toute son influence auprès des CFF et de l'OFT pour obtenir des mesures d'accompagnement fortes et durables pour notre région afin d'éviter au maximum les conséquences négatives de ce changement d'horaire pour notre population.

#### M. Gabriel Voirol

Cette démarche entreprise par le Conseil municipal est un cri du cœur et comme tout cri du cœur, on est bien conscient que ça prendra du temps avant d'avoir des décisions. Il est important de ne pas baisser la garde. Le Canton travaille ardemment pour essayer de trouver des solutions. Il faudra véritablement travailler main dans main avec les autorités cantonales, les parlementaires fédéraux et le comité de liaison pour mettre vraiment tous les appuis nécessaires pour essayer de conserver au mieux ce qui est pour nous un acquis et doit le rester.

## VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la résolution intitulée « Conséquences du nouvel horaire des CFF dès décembre 2015 » à l'unanimité.

M. Thomas Schaffter rappelle que la ville de Porrentruy est l'invitée d'honneur de la Danse sur la Doux le samedi 25 mai 2013. Il ajoute que le Conseil municipal invite très cordialement les Conseillères et Conseillers de ville à participer à cette fête, particulièrement au départ du cortège, dont le rendez-vous est fixé à 10.30 heures, devant la halle aux marchandises, à proximité de la gare de Delémont.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.35 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE Le secrétaire : Le président :

D. Sautebin V. Egger